

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Mantes la
Jolie
Le : 26/06/2021
Et
Publication ou notification du :
28/06/2021

L'an 2021, le 25 Juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la Salle de réunion du 1er étage du bâtiment socio-éducatif, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

Pouvoirs :

France de BERTRAND a donné pouvoir à Thierry LEVACHER
José GOMEZ a donné pouvoir à Christine CORDIEZ
Amandine GARRIER a donné pouvoir à Patrice LE BAIL
Ludovic GASTINOIS a donné pouvoir à Alain PIERRE

A été nommée secrétaire : Agnès GACEMI

2021-VI-22 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SIE ELY POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN CONFORMITE ET LA MISE EN PLACE DU RGPD

Le SIE ELY doit se mettre en conformité et mettre en place le Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Compte tenu des spécificités réglementaires et juridiques à respecter, le SIE ELY souhaite faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation de la procédure.

Conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, une mutualisation de service entre le SIE ELY et ses communes membres est possible.

Une convention constitutive de groupement de commande a été créée à la suite d'une manifestation d'intérêt de plusieurs communes membres.

Cette convention a pour objet la mutualisation des coûts afférents à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité et la mise en place du règlement général sur la protection des données.

A cet effet, le SIE ELY prépare et passe les marchés nécessaires.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL/2021/017 du 15 juin 2021 du comité syndical du SIE-ELY,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Considérant l'intérêt économique pour les personnes morales publiques de globaliser l'achat de service,

Considérant que ce groupement de commande évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels,

Accusé de réception en préfecture
078-217806058-20210625-2021-VI-22-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2021

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'autoriser** l'adhésion de la commune de Tacoignières au groupement de commandes coordonné par le SIE-ELY, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place et la mise en conformité du RGPD.
- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire/Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place et la mise en conformité du RGPD.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/06/2021
Le Maire
Patrice LE BAIL

